

45^e SESSION

Résolution
CG(2023)45-19-AMDT
20 octobre 2023

AMENDEMENTS

Le sort des militants politiques anti-guerre et des prisonniers d'opinion en Russie

Rapporteur¹: Leendert VERBEEK, Pays-Bas, (R, SOC/V/DP)

PROJET DE RESOLUTION (pour vote) AMDTs 1 – 11 et SOUS-AMDT 1

1. Depuis l'invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, que les Russes sont légalement obligés de qualifier « d'opération militaire spéciale », la répression systématique des voix de l'opposition et de la société civile s'est considérablement intensifiée.

2. Une loi a été adoptée en mars 2022 pour sanctionner pénalement la "discréditation" et la "diffusion d'informations sciemment fausses" sur les forces armées russes. Alexei Gorinov, conseiller municipal du district de Krasnoselsky, à Moscou, qui s'était prononcé contre la guerre lors d'une séance du conseil, a été le premier à être condamné à sept ans d'emprisonnement en vertu de cette nouvelle législation. Ilya Yashin, un autre conseiller municipal du même conseil qu'Alexei Gorinov, a également été condamné pour "diffusion de fausses informations" à huit ans et demi de prison.

Des conseillers d'autres régions ont fait l'objet des mêmes accusations, notamment Oleg Nepein, de la région de Saratov, qui est actuellement en détention provisoire, et Anatoly Arseev, de la région d'Arkhangelsk, qui fait actuellement l'objet de poursuites pénales. Beaucoup d'autres ont été persécutés ou ont quitté le pays par crainte d'être emprisonnés.

3. D'autres lois ont été adoptées pour restreindre les manifestations et les activités des ONG et des militants de la société civile. Critiquer la guerre et dénoncer les violations des droits de l'homme est devenu un "crime" pour lequel des militants tels que Vladimir Kara-Murza, condamné à 25 ans de prison en avril 2023, et de nombreux autres défenseurs des droits de l'homme, journalistes, jeunes militants et opposants politiques peuvent désormais être arrêtés, poursuivis et condamnés.

¹ L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions
PPE/CCE : Groupe du Parti populaire européen au Congrès
SOC : Groupe socialiste
GILD : Groupe libéral et démocratique indépendant
ECR : Groupe des conservateurs et réformistes européen
NR: Membres n'appartenant pas à un groupe politique du Congrès

4. D'autres critiques de la guerre, bien qu'ils n'aient pas été arrêtés, ont été qualifiés de traîtres, d'espions ou d'agents étrangers, ce qui a entraîné dans de nombreux cas la perte de leur emploi et des restrictions sur leur vie personnelle et celle de leur famille.

Amendement 1

Présenté par Liliia Pashynna, Ukraine, L, GILD.

Signé par : Svitlana BOHATYRCHUK-KRYVKO, Ukraine, R, CRE ; Oksana DERKACH, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tetiana HOIAN, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tatia NIKOLASHVILI, Géorgie, L, PPE/CCE.

Ajouter le nouveau paragraphe suivant après le paragraphe 4 et numéroté les paragraphes suivants en conséquence :

Les Ukrainiens vivant dans les territoires occupés par la Fédération de Russie, dont les Tatars de Crimée, le peuple autochtone d'Ukraine, ont également beaucoup souffert de l'escalade de la répression. En mai 2023, le tribunal russe a condamné Oleksandr Sizikov, militant de Crimée souffrant d'un handicap visuel, à 17 ans de prison. Le 10 février 2023, Dzhemil Gafarov, Tatar de Crimée, est mort dans une prison russe après presque quatre ans de détention illégale dans des conditions épouvantables, sur la base d'accusations forgées de toutes pièces.

5. Il est pratiquement impossible de connaître le véritable niveau de soutien ou d'opposition à la guerre au niveau national, compte tenu de l'atmosphère suffocante et toxique qui règne.

Amendement 2

Présenté par Liliia Pashynna, Ukraine, L, GILD.

Signé par : Svitlana BOHATYRCHUK-KRYVKO, Ukraine, R, CRE ; Oksana DERKACH, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tetiana HOIAN, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tatia NIKOLASHVILI, Géorgie, L, PPE/CCE.

Remplacer le paragraphe 5 par le paragraphe suivant :

Ces mesures coercitives ont permis au régime russe de supprimer, dans une large mesure, l'opposition interne à son agression contre l'Ukraine. La liberté d'expression et de réunion est considérablement limitée, ce qui complique l'expression d'une opposition à l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

6. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux :

a. déplore et condamne avec la plus grande fermeté l'escalade de la répression, par les autorités russes, de tous ceux qui expriment des dissensions et des critiques ;

Amendement 3

Présenté par Liliia Pashynna, Ukraine, L, GILD.

Signé par : Svitlana BOHATYRCHUK-KRYVKO, Ukraine, R, CRE ; Oksana DERKACH, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tetiana HOIAN, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tatia NIKOLASHVILI, Géorgie, L, PPE/CCE.

Au paragraphe 6.a, après le mot « l'escalade », insérer les mots : « , due à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ».

Le paragraphe se lirait comme suit :

a. déplore et condamne avec la plus grande fermeté l'escalade, due à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, de la répression, par les autorités russes, de tous ceux qui expriment des dissensions et des critiques ;

b. est solidaire de tous ceux qui sont injustement emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions, de leurs familles et de tous ceux qui sont actuellement réduits au silence en Russie ;

Amendement 4

Présenté par Liliia Pashynna, Ukraine, L, GILD.

Signé par : Svitlana BOHATYRCHUK-KRYVKO, Ukraine, R, CRE ; Oksana DERKACH, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tetiana HOIAN, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tatia NIKOLASHVILI, Géorgie, L, PPE/CCE.

Au paragraphe 6.b, après le mot « Russie », insérer les mots suivants : « , dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine et ailleurs, dont Mikheil Saakashvili, citoyen ukrainien et ancien président de la Géorgie, opposant à l'agression de Poutine en Géorgie ; ».

Le paragraphe se lirait comme suit :

b. est solidaire de tous ceux qui sont injustement emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions, de leurs familles et de tous ceux qui sont actuellement réduits au silence en Russie, dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine et ailleurs, dont Mikheil Saakashvili, citoyen ukrainien et ancien président de la Géorgie, opposant à l'agression de Poutine en Géorgie ;

Amendement 10

Présenté par le rapporteur, Leendert Verbeek, Pays-Bas (R, SOC/G/PD)

Au paragraphe 6.b, après le mot « Russie », insérer les mots suivants : « et dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine ».

Le paragraphe se lirait comme suit :

b. est solidaire de tous ceux qui sont injustement emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions, de leurs familles et de tous ceux qui sont actuellement réduits en silence en Russie et dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine ;

c. appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les militants civiques et politiques pacifiques privés de liberté en Russie ;

Amendement 5

Présenté par Liliia Pashynna, Ukraine, L, GILD.

Signé par : Svitlana BOHATYRCHUK-KRYVKO, Ukraine, R, CRE ; Oksana DERKACH, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tetiana HOIAN, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tatia NIKOLASHVILI, Géorgie, L, PPE/CCE.

Remplacer le paragraphe 6.c par le paragraphe suivant :

c. appelle les autorités russes à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les militants civiques et politiques et opposants politiques pacifiques privés de liberté en Russie et dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine, et demande en outre aux autorités géorgiennes la libération immédiate et inconditionnelle de Mikheïl Saakashvili, prisonnier de Poutine, citoyen ukrainien et ancien président de la Géorgie ;

Sous-amendement 1

Présenté par le rapporteur, Leendert Verbeek, Pays-Bas (R, SOC/G/PD)

Dans l'amendement 5, supprimer les mots suivants « , et demande en outre aux autorités géorgiennes la libération immédiate et inconditionnelle de Mikheïl Saakachvili, prisonnier de Poutine, citoyen ukrainien et ancien président de Géorgie ».

L'amendement ainsi sous-amendé se lirait comme suit :

Remplacer le paragraphe 6.c par le paragraphe suivant :

c. appelle les autorités russes à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les militants civiques et politiques et opposants politiques pacifiques privés de liberté en Russie et dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine ;

d. demande l'abrogation de toute législation incompatible avec le droit à la liberté d'expression ;

Amendement 6

Présenté par Lillia Pashynna, Ukraine, L, GILD.

Signé par : Svitlana BOHATYRCHUK-KRYVKO, Ukraine, R, CRE ; Oksana DERKACH, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tetiana HOIAN, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tatia NIKOLASHVILI, Géorgie, L, PPE/CCE.

Au paragraphe 6.d, après le mot « demande », insérer les mots suivants : « aux autorités russes ».

Le paragraphe se lirait comme suit :

« demande aux autorités russes l'abrogation de toute législation incompatible avec le droit à la liberté d'expression ; »

e. invite les villes et les régions européennes, et en particulier les "villes de réfugiés", à étendre leur protection aux militants pro-démocratiques qui fuient la Russie ;

Amendement 7

Présenté par Lillia Pashynna, Ukraine, L, GILD.

Signé par : Svitlana BOHATYRCHUK-KRYVKO, Ukraine, R, CRE ; Oksana DERKACH, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tetiana HOIAN, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tatia NIKOLASHVILI, Géorgie, L, PPE/CCE.

Au paragraphe 6.e, après le mot « militants », insérer les mots suivants : « qui respectent les valeurs du Conseil de l'Europe et l'intégrité territoriale de ses États membres ».

Le paragraphe se lirait comme suit :

invite les villes et les régions européennes, et en particulier les « villes de réfugiés », à étendre leur protection aux militants pro-démocratiques qui respectent les valeurs du Conseil de l'Europe et l'intégrité territoriale de ses États membres ;

Amendement 8

Présenté par Lillia Pashynna, Ukraine, L, GILD.

Signé par : Svitlana BOHATYRCHUK-KRYVKO, Ukraine, R, CRE ; Oksana DERKACH, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tetiana HOIAN, Ukraine, L, PPE/CCE ; Tatia NIKOLASHVILI, Géorgie, L, PPE/CCE.

Après le paragraphe 6.e, insérer un nouveau paragraphe et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Le paragraphe se lirait comme suit :
demande la participation active de la communauté internationale pour faire pression sur les autorités russes afin qu'elles libèrent les prisonniers politiques et mettent fin à leur guerre d'agression contre l'Ukraine, en vue du rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ;

Amendement 9

Présenté par Günther BERGMANN, Allemagne, R, PPE/CCE.

Signé par : Heiner KLEMP, Allemagne, R, SOC/V/DP ; Harald SONDEREGGER, Autriche, R, PPE/CCE ; Sonja LEDL-ROSSMANN, Autriche, R, PPE/CCE ; Reinhart ROHR, Autriche, R, SOC/V/DP.

Après le paragraphe 6.e, insérer un nouveau paragraphe et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Le paragraphe se lirait comme suit :

invite les villes et les régions européennes à promouvoir des programmes de parrainage politique en faveur des défenseurs des droits de l'homme menacés et détenus, pour mettre en lumière et rendre hommage à l'engagement des défenseurs des droits de l'homme en Russie et à l'étranger ;

f. exprime l'espoir que la démocratie puisse prévaloir en Russie, ce qui permettrait d'instaurer la paix en Ukraine et de préserver la stabilité en Europe ;

g. charge son Président de transmettre la présente résolution aux autorités russes.

Amendement 11

Présenté par le rapporteur, Leendert Verbeek, Pays-Bas (R, SOC/G/PD)

Dans le titre du projet de résolution, après le mot « Russie », insérer les mots suivants : « et dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine ».

Le titre se lirait comme suit :

Le sort des militants politiques anti-guerre et des prisonniers d'opinion en Russie et dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine